

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 4		

Séance du 13 DECEMBRE 2023

Date de la convocation
7 décembre 2023

Date d'affichage
7 décembre 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
et le **TREIZE DECEMBRE**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoint,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. ROUSSELLE - Mme BERGER-SABATIER - M. ALLÉE - Mme TEISSEYRE

Excusés : M. MONPEYSSEN - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ

Secrétaire de séance : Mme BOUNIN

2023 - 12 - 121

AFFAIRES FINANCIERES

Décision Budgétaire modificative N° 3 - Budget Parc Aquatique

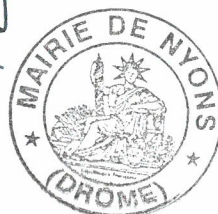
RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative ci-annexée.

Fait et délibéré par les membres présents

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

Pierre Combès



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

BUDGET ESPACE AQUATIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry DAYRE

DECISION MODIFICATIVE N° 3 / 2023 - BUDGET ESPACE AQUATIQUE

VIREMENT DE CREDITS

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		
CHAP- ART.	LIBELLE	MONTANT
011/6156	Entretien autres biens immobiliers	- 50,00 €
65/6541	Admission en non-valeur	+ 50,00 €
TOTAL		- €

<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>		
CHAP-ART	LIBELLE	MONTANT
TOTAL		- €

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		
OP- ART.	LIBELLE	MONTANT
TOTAL		- €

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		
CHAP-ART	LIBELLE	MONTANT
TOTAL		- €

Copie de réception en préfecture
N° 212602205-20231213-DEL2023-12-121-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023